

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 13 JUIN 2019**

**DELIBERATION N°2019.00219**

**ADHESIONS A DES ORGANISMES AGISSANT DANS LE DOMAINE DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 06 juin 2019

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 41

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 42

**Membres titulaires présents :**

Mme Nicole AUBOURDY, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Claude LIOGIER, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

**Pouvoirs :**

M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, Mme Stéphanie CALACIURA, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Marc CHASSAUBENE, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Marc SARDAT, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Alain VERCHERAND

**Secrétaire de Séance :**

M. Rémy GUYOT

RECÙ EN PREFECTURE

Le 20 juin 2019

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20190613-D20190021910-DE

DATE D'AFFICHAGE :20190620

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 13 JUIN 2019**

### **ADHESIONS A DES ORGANISMES AGISSANT DANS LE DOMAINE DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

Dans le cadre de son projet de transition écologique et énergétique, Saint-Etienne Métropole adhère à plusieurs associations et syndicats.

Les délibérations initiales autorisant la métropole à adhérer à ces organismes comprenaient des montants fixes. Or, le montant des cotisations dues chaque année évolue régulièrement en fonction de l'évolution de la population métropolitaine ou des augmentations votées par les structures elles-mêmes.

Il est proposé, par cette délibération, de renouveler l'adhésion de Saint-Etienne Métropole aux organismes suivants sans limite de temps :

- Agence Locale de l'Energie et du Climat Alec 42, outil privilégié de la métropole pour la conduite des actions de maîtrise de l'énergie,
- Energy cities, réseau européen de villes engagées dans la transition énergétique,
- Comité 21, plate-forme qui ingénierie des synergies entre acteurs non-étatiques et étatiques pour la mise en œuvre des objectifs du développement durable de l'ONU,
- Acoucité, Observatoire de l'environnement sonore urbain,
- Graine, réseau d'éducation à l'environnement,
- FNCCR, Fédération nationale des collectivités concédentes et régies, avec des adhésions sur les thématiques des réseaux de chaleur et des réseaux de gaz,
- Fibois 42, interprofession des acteurs de la filière bois.

Pour mémoire, le montant des cotisations pour 2019 s'élèvent, pour le budget principal, à :

- Alec42 : 29 336 €,
- Energy cities : 3 750 €,
- Comité 21 : 1 500 €,
- Acoucité : 800 €,
- Graine : 40 €,
- FNCCR réseaux de gaz : 4 800 €.

Pour le budget des réseaux de chaleur, les cotisations 2019 sont les suivantes :

- Amorce : 4 535 €
- FNCCR réseaux de chaleur 4 800 €
- Fibois 42 : 4 300 €

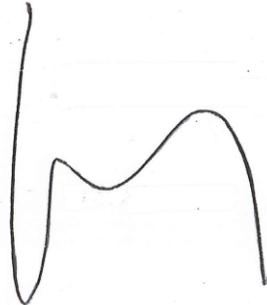
Saint-Etienne Métropole s'acquittera chaque année des cotisations appelées par ces organismes et pourra mettre fin à ces adhésions par délibération du Bureau.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **renouvèle l'adhésion de Saint-Etienne Métropole à Alec42, Amorce, Energy Cities, Comité 21, Acoucité, Graine, FNCCR, et Fibois 42,**
- **autorise Monsieur le Président, à procéder au versement annuel des cotisations appelées par ces organismes,**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 011, destination COTCV, du budget du développement durable de chaque exercice à partir de 2019,**
- **les cotisations versées à Amorce, Fibois42 et à la FNCCR pour la compétence des réseaux de chaleur seront imputées au budget annexe des réseaux de chaleur.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Pour le Président,  
Par délégation,  
Le Premier Vice-Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a tall vertical stroke on the left, a small loop, and a larger, rounded shape on the right.

Hervé REYNAUD